



2022-107

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 28 novembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 22/11/2022

Présents : Franck PAILLON, Laëtitia PRADINES, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Roland SEUX, Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE,
Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER,

Excusés :

Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

OBJET : DENOMINATION DES VOIES

La présente délibération annule et remplace la délibération 2022-73 du 4 juillet 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1, L 2321-2 20 et L 2213-28,

VU le Code Général de la voirie routière, article L 113-1.

VU la délibération du 18 septembre 2020 portant sur la dénomination de toutes les voies de la commune existantes à ce jour,

CONSIDÉRANT la nécessité d'identifier clairement les adresses des immeubles pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS ;

CONSIDÉRANT :

- la création récente de la voie suivante :

Rue des Bleuets

- et la modification d'appellation des voies suivantes :

Chemin des Narcisses

Rue Vallon du Suc

Rue Ruisseau de Champas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE et APPROUVE ces nouvelles dénominations qui sont à intégrer à la liste des noms de rues déjà fournies lors du précédent conseil municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

